

## L'injonction d'oubli

*L'oubli dans les temps troublés* de Jean-Michel Rey, Éditions de l'Olivier, « penser/rêver », 149 p.

Ginette Michaud

---

Number 238, Fall 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/65493ac>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Spirale magazine culturel inc.

ISSN

0225-9044 (print)

1923-3213 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this review

Michaud, G. (2011). Review of [L'injonction d'oubli / *L'oubli dans les temps troublés* de Jean-Michel Rey, Éditions de l'Olivier, « penser/rêver », 149 p.] *Spirale*, (238), 76–77.

# L'injonction d'oubli

PAR GINETTE MICHAUD

**L'OUBLI DANS LES TEMPS TROUBLÉS** de Jean-Michel Rey  
Éditions de l'Olivier, « penser/rêver », 149 p.

Dans les tout premiers jours qui ont suivi l'affaire Dominique Strauss-Kahn qui venait alors de secouer la France, Ségolène Royal a cru nécessaire de prononcer ces mots : « Il faut tourner la page. » J'avais alors trouvé cette expression non seulement choquante par son empressement mais éminemment suspecte. Pourquoi cette rapidité à « étouffer » l'affaire, cet appel pressant au silence, sinon au refoulement ? Pour qui ou pour quoi ce désir — ce non-désir, plutôt — interdisant toute analyse quant à un épisode qui, mêlant aussi symptomatiquement le privé et le public, entraînait à l'évidence des conséquences d'importance pour le Parti socialiste et, au-delà, pour toute la classe politique en général ? Pourquoi sentir le besoin de jeter ces mots de fuite, « il faut tourner la page », pour les édicter en loi de l'omerta ? Ces paroles me sont revenues à la lecture du passionnant essai de Jean-Michel Rey qui interroge justement dans *L'Oubli dans les temps troublés* cette injonction intimée par celui qu'il appelle « le souverain de l'après-guerre » et les effets de cette politique d'oubli sur la scène française.

Prenant son point de départ dans les propos du président Georges Pompidou qui déclara en septembre 1972, presque un an après avoir gracié le collaborateur criminel Paul Touvier en novembre 1971 (ce qui n'avait pas manqué de déclencher une vive polémique) : « *Je me sens en droit de dire : allons-nous éternellement entretenir saignantes les plaies de nos désaccords nationaux ? Le moment n'est-il pas venu de jeter le voile, d'oublier ces temps où les Français ne s'aimaient pas, s'entre-déchiraient et même s'entre-tuaient, et je ne dis pas cela, même s'il y a ici des esprits forts, par calcul politique, je le dis par respect de la France* », Jean-Michel Rey relie cette déclaration décrétant rien de moins qu'une amnésie volontaire à plusieurs autres épisodes déterminants (et

surdéterminés) de la politique française, de la Révocation de l'édit de Nantes (1685) au retour au pouvoir de Louis XVIII (dont le mot d'ordre était « *union et oubli* »), en passant par l'affaire Dreyfus (qui ne se laisse pas oublier, précisément, jusque dans cette affaire « DSK ») et la guerre d'Algérie. Cet essai s'attache à comprendre « *ce qu'il y d'inacceptable dans la demande d'oubli* » et la disqualification grave qui s'ensuit quand la mémoire d'un temps se trouve ainsi extirpée de force : renouvellement de l'anéantissement, désormais sans traces, puisque la destruction atteint parfois jusqu'au lieu même (destruction des temples, par exemple, de « *la Religion Prétendue Réformée* »). Mais c'est là oublier, comme l'écrit magnifiquement Michelet, que « *Ce qui a été une fois ne peut s'anéantir ainsi... [...] Les murs même n'oublieront pas, le pavé sera complice, transmettra des sons, des bruits ; l'air n'oubliera pas.* »

## MALAISE DANS LA POLITIQUE FRANÇAISE

Jean-Michel Rey esquisse dans ces pages enlevées et nerveuses le portrait du souverain de l'après-guerre, en mettant au jour un invariant qui marque l'histoire française depuis des siècles, soit le recours à l'oubli au sortir d'une guerre, et tout particulièrement dans le cas de la guerre civile, trait qui constitue selon lui véritablement « *la nervure d'une politique* » en France (et aussi ailleurs, bien entendu). Analysant avec une grande finesse le phrasé — car il y va toujours de phrases précises, d'énonciation, de verbes surtout, souvent à l'infinitif, opérant ces coups de force dans les déclarations impératives de rois ou de présidents (c'est tout comme) commandant l'oubli dans les temps de l'après-guerre —, Rey montre que ce décret d'oubli, loin d'être un geste empirique, se donne au contraire comme la « *signature de l'au-*



torité » même : qui en effet « *parle ici ?* », demande-t-il, et d'où, sinon d'un droit divin, pour imposer un tel dire capable de plier le réel à ses fins et de transformer instantanément ceux — les sujets — auxquels il s'adresse ? Rey s'attache ainsi à « *un problème crucial qui est toujours d'actualité* » et « *qui n'a pas trouvé toute sa place dans la théorie politique* », laquelle, de manière assez étrange (et on ne s'en étonnera jamais assez), n'a pas tellement bougé de la monarchie absolue à l'État républicain moderne. Le souverain (ou le chef de l'État) recourt en effet chaque fois dans ces circonstances aux mêmes arguments de provenance théologique pour appeler la nation à l'oubli et tenter de la pacifier et de l'unifier en atténuant, en effaçant, voire en annulant les événements qui l'avaient divisée. On pensera ici à la célèbre définition de Renan (que Rey ne cite pas, curieusement) et qui pose aussi, dans sa Conférence à la Sorbonne de 1882, « *Qu'est-ce qu'une nation ?* », l'oubli comme la condition même de l'existence de la nation : « *L'oubli, et je dirai même l'erreur historique, sont un facteur essentiel de la formation d'une nation [...] tout citoyen français doit avoir oublié la Saint-Barthélemy [...]* ».

En s'appuyant sur des exemples précis de l'histoire française ancienne et récente,

Rey met en relief le fait que la souveraineté se mesure aussi — et peut-être de manière plus significative que par ses prérogatives plus manifestes — à « *des esquives de ce genre, à certaines formes précises de silence* », à « *des phrases qui ont avant tout un rôle d'écran, de protection ou de couverture* ». À l'enseigne de la proposition de Valéry qui remarque que « *Le tout de l'histoire est verbal et par conséquent on peut y admettre des quasi-faits, des rien-que-verbos sans contrepartie* », Rey relève tous les procédés de la grammaire du pouvoir (Pompidou, rappelons-le, était grammairien), la « *[f]orme rudimentaire de dialectique* » dont celui-ci fait usage et abuse (chaque événement étant nivelé par son contrepoint, réduit au « *simple vis-à-vis du pour et du contre* » : « *[...] la défaite et ses humiliations, 'Occupation et ses horreurs, la Libération, par contrecoup l'épuration et ses excès* »); il déplie minutieusement les tournures syntaxiques, ellipses et autres demi-mots (ceux de « *résistance* », de « *collaboration* » et de « *déportation* », par exemple, ne seront pas prononcés dans le discours de Pompidou) et dénonce toute une politique du qualificatif (l'Algérie : « *affreux conflit* ») ou encore les questions « *rhétoriques* » qui annulent à l'avance toute réponse — toutes stratégies capitales pour le souverain de l'après-guerre afin d'assurer sa « *gestion du temps politique* » et sa maîtrise de l'« *ordre des choses* ».

Car si « *Toute politique s'affronte sans cesse au fait qu'il y a des temps* », la visée du souverain est justement de « *savoir [en] fixer le terme* » et de décider à quel moment — au moment voulu par lui seul — « *le vivant doit se déprendre du mort* ». Surtout, en imposant l'oubli, et plus encore en disposant du pouvoir performatif de rendre rétroactivement nuls et non avenue les événements mêmes, le souverain institue une forme d'amnésie censée mener à un consensus et restituer l'unité perdue d'un « nous ». D'une certaine manière, le fantasme tout-puissant du souverain, dès qu'il se pique de s'arroger ainsi droit de vie ou de mort non seulement sur les sujets vivants mais sur les morts et la mémoire, est paradoxalement « *de produire une époque où la politique n'aurait plus lieu d'être* » et laisse donc entrevoir, quoi qu'il en ait, la place vide sur laquelle s'érige la souveraineté. Jean-Michel Rey ne cesse en effet d'insister sur ce « *paralogism[e] de la raison politique* » : ce coup de force du sou-

verain est aussi toujours, *du même coup*, le signe d'un échec, car au lieu de produire une communauté sans conflit et sans division, il rappelle au contraire le différend, fût-ce en le niant. Le malheur des politiques qui prônent l'oubli est le même, dit Rey, que celui des négationnistes : ils « *sont dans l'obligation de qualifier ce dont ils tiennent à se défendre* », ils doivent nommer, même minimalement, ce qu'ils cherchent à occulter. La politique de l'oubli risque ainsi « *de fabriquer à son corps défendant de l'inoubliable — pour l'avenir. Elle montre à quel point elle dépend de ce qu'elle tient à voir disparaître ou à annuler* ». Une sorte d'hapax en quelque sorte, qui serait lui-même chaque fois oublié en chacune de ses réitérations par le souverain ou le chef d'État.

## AMNÉSIE, AMNISTIE, ANESTHÉSIE

Cet essai cerne donc des questions très graves et profondes qui sondent de manière analytique la complexité forcément instable, en réalité impossible à arraisonner, du sujet dit collectif. « *À quelles conditions un oubli volontaire et collectif peut-il se produire? Quelles seraient ses chances de durer? À quoi rime une politique qui semble ériger aussi fortement en maxime générale, pour l'avenir d'un pays, une volonté d'effacement ou d'annulation? [...] Qui paie le prix de l'amputation?* ». Ces questions pointent également ce qu'il en serait d'un oubli « réussi » qui, immanquablement, doit gommer son propre geste, effacer sa trace, se faire ou se laisser oublier — ce qui est loin d'aller de soi. Comme le souligne Heidegger dans son commentaire de la *Deuxième inactuelle* de Nietzsche, « *Ce qui tombe dans l'oubli, ce qui est oublié, entraîne également dans l'oubli le fait d'être oublié lui-même* ». Par ailleurs, le désir d'« *apaisement* », quand il est énoncé sur un tel mode autoritaire par le souverain, confine ses sujets infantilisés au mutisme et à la violence de l'aphasie. Or l'oubli, on le sait, ne s'oppose pas simplement à la mémoire, il est un processus d'une extrême ambiguïté et toute suppression volontaire risque de décupler son « *énergie quasi illimitée* ». « *En prônant l'oubli, le pouvoir jette le voile sur la machinerie qui le rend possible* », il fait main basse, en la manipulant, sur « *une part d'intraitable* ». Précipitant le temps

de l'analyse, il attise « *un singulier retour, et une singulière vengeance ou revanche de l'événement, sur les anticipations des anciens desseins imaginaires* » (Péguy).

## DOUBLE OUBLI ?

Il est étrange — on ne peut passer outre ce silence troublant — que cette réflexion, par ailleurs si pertinente et juste, où il est question à chaque page du souverain, de la spectralité induite par sa politique de l'oubli et du retour du « *membre fantôme* » ne fasse à aucun moment allusion, fût-ce discrètement, au travail de Jacques Derrida sur toutes ces questions relatives à la souveraineté. Pas une fois son nom n'est mentionné, alors qu'il aurait été si naturel de le trouver en compagnie des autres penseurs de l'oubli (Michelet, Nietzsche, Freud, Bergson, Benjamin) convoqués ici. Est-ce simplement un... oubli ? Peut-être. Pourtant, certaines références (*Les Rois thaumaturges* de Marc Bloch, *Les Deux Corps du roi* de Kantorowicz), certaines lignes d'analyse sur la fiction et le performatif, le passage de la voix active à la voix moyenne dans la « *loi d'oubliance* » ou le titre du dernier chapitre, « *La politique du comme si* », ne peuvent pas ne faire signe en direction de la pensée de Derrida (le « *comme si* », tout particulièrement, est un quasi-concept qui imprègne tous ses travaux et notamment le *Séminaire La bête et le souverain*, où il insiste sur la portée de la fable et la théâtralisation inhérente à la « *scène* » politique, dans un sens toutefois différent de celui élaboré ici par Jean-Michel Rey qui voit, lui, la puissance performative de la fiction en des termes plus négatifs, notamment en raison de son pouvoir « *à transformer le temps lui-même, par le biais de la rétroactivité* »). On s'étonne donc qu'aucun signe de reconnaissance ne soit inscrit à un moment ou l'autre de cette analyse, qui loge bien pourtant mais tacitement sous le signe de cet héritage de la résistance politique. †

1. Au moment d'écrire ces lignes, je lis *Entretien de la blessure* (Galilée, 2011), l'essai d'Hélène Cixous consacré à Jean Genet, qui oppose un vigoureux démenti à cette position. Dans *Le Funambule (Le condamné à mort et autres poèmes, 1942)*, Genet déclare : « *Et ta blessure, où est-elle? Je me demande où réside, où se cache la blessure secrète où tout homme court se réfugier si l'on attende à son orgueil, quand on le blesse? Cette blessure — qui devient ainsi le for intérieur —, c'est elle qu'il va gonfler, emplir. Tout homme sait la rejoindre, au point de devenir cette blessure elle-même, une sorte de cœur secret et douloureux.* » Souveraineté de l'écrivain qui renverse et inverse celle du souverain.